

Séance du 25 Novembre 2011

Zone Assainissement pluvial

Le Conseil Municipal entendu les conclusions du commissaire enquêteur décide d'approuver le zonage d'assainissement pluvial tel qu'il est présenté et déclare que le dossier de zonage d'assainissement pluvial sera tenu à la disposition du public à la mairie de BOURBRIAC aux jours et heures habituels d'ouverture.

Travaux de désamiantage du bâtiment de Roudoué

Le Conseil Municipal confie les travaux de désamiantage dans la chaufferie existante à l'entreprise B.M.B. conformément au devis présenté pour la somme de 13 290.66 € TTC.

Aménagement du Bourg : éclairage public et pose d'un bloc de prises de courant

Le Syndicat Départemental d'Electricité a procédé à l'étude concernant l'éclairage de la Place du Centre pour un montant de 15 000 € subventionné à 50% soit un coût pour la commune de 7 500 €. Le conseil municipal approuve cette proposition ainsi que la pose de prises de courant pour un coût de 6 750 € à la charge de la commune. Ce devis inclus le contrôle des installations par l'APAVE.

Aménagement du Bourg : contrôle des réseaux

Le Conseil Municipal mandate la Commission d'Appel d'Offres pour étudier les quatre propositions reçues en mairie et autorise le Maire à retenir la société la mieux disante pour réaliser les contrôles.

Programme de Voirie 2012

Suite au travail de la commission « Voirie » le Conseil Municipal approuve le projet de renforcement des voies communales suivantes pour l'année 2012

- Cosquer Lanniou	- 55 ml
- Penquelen	- 215 ml
- Coat Huellan	- 630 ml
- Parc Loc'h à Coat Charlez	- 190 ml
- Nec'h Bian	- 600 ml
- Kergouan – Goasganaïc	- 455 ml
- Les Salles – Krec'h Can	- 136 ml
- Kerangoff	- 506 ml
- Le Helloc'h	- 92 ml
- Coat Rohan	- 162 ml
- Kerivoa	- 234 ml
- Restigou	- 307 ml
- Kerjoly	- 400 ml

Tarifs de la salle des Forges et salle annexe pour 2012

	Organisations locales	Organisations extérieures
	2012	
Bals -Fest Deiz- Fest Noz	289.17	437.91
1 repas avec cuisine	384.75	477.91
2 repas avec cuisine	476.12	597.40
1 weed-end avec cuisine	595.59	666.69
Grande salle sans cuisine pour buffet	289.17	310.65
Grande salle sans cuis. Assemblée-congrès	238.38	289.17
petite salle réunion	Gratuit	73.80
petite salle sans cuis. Pour buffet	95.64	143.96
arbre de Noël grande salle	Gratuit	143.96
Séances culturelles avec entrées		
payantes grande salle	143.96	238.52
Grande salle avec loto	289.17	310.65
Concert	739.60	739.60
réveillon dansant	597.40	597.40
Fest Noz de fin d'année	437.91	437.91
Marchands ambulants sans électricité	23.93	33.44
Salle communale St Houarneau	93.71	

Tarifs communaux pour 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2012 :

* concessions au cimetière communal		
. 30 ans	121.30 €
. 50 ans	219.12 €
* concessions columbarium		
. 15 ans	198.15 €
. plaque	99.11 €
* redevance assainissement		
. par m3 d'eau consommé	1.68 € + le montant
	<i>de</i>	<i>la redevance pour modernisation</i>
	<i>des réseaux</i>	
* taxe de raccordement aux égouts 1 260.72 €		

* garderie

gratuit

. de 16 H 30 à 16 H 45

.de 16 H 45 à 18 H 15

.de 18 H 15 à 18 H 30

. le matin

gratuit

0.50 € la ½ heure (toute
demi-heure commencée est dûe)

0.25 €

Un forfait minimum de 5 euros par enfant inscrit sera appliqué par trimestre.

Prix des repas 2012 - Restaurant scolaire

Le Conseil Municipal :

- décide de maintenir pour 2012 les tarifs pour les enfants
 - enfants (primaire) 2.80 €
 - enfants (maternelle)..... 2.50 €
- fixe à 6 € le prix du repas pour les adultes qui dînent au restaurant scolaire à compter du 1^{er} Janvier 2012:

Modification statutaire de la Communauté de Communes portant sur l'intégration des compétences pour obtenir la DGF Bonifiée

Le Conseil Municipal de BOURBRIAC se prononce favorablement pour la nouvelle rédaction des statuts de la CDC, conformément aux termes de la Loi, à savoir :

1 - En matière de développement économique : aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.

2 - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

3 - Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

4 - En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Charte Communale pour une gestion durable de l'eau

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la Charte Communale pour une gestion durable de l'eau proposée par le SMEGA.

Salle des Forges - Travaux d'étanchéité

Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les fissures au mastic colle et application d'une peinture de protection au teinte du mur ces travaux le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise SOLEMUR pour 1 168.67 € TTC.

Salle des forges - Remplacement éclairage de scène et rampe d'éclairage

Le Conseil Municipal décide de remplacer l'éclairage de scène et de la rampe d'éclairage centrale de la salle des forges et accepte les devis présentés par CDL BROSSETTE ELEC pour la fourniture des matériels nécessaires :

- éclairage de scène : 3 425.31 € TTC

- rampe d'éclairage : 667.71 € TTC

L'installation sera réalisée par le Personnel Communal.